FICHE SIGNALÉTIQUE

CRACK FILLER™ EP 550

Date de révision :
10 juin 2024

1. Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

Identificateur du produit : CRACK FILLER™ EP 550

Code de produit : CRACK FILLER™ EP 550

Utilisations pertinentes de la substance ou mélange et utilisations malavisées

Utilisation recommandée : Résine (partie A), durcisseur (partie B)

Restriction d'usage : Pour usage industriel seulement

Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie : Polymères Technologies Inc
6330 boulevard Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
Canada, J2S 9A7
1 866-799-3058

Numéro de téléphone d'Urgence 24 heures (CANUTEC) : 1 888 226-8832

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou mélange

PARTIE A

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1

PARTIE B

TOXICITÉ AIGUË (cutanée) – Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1
DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE – Catégorie 2

Voir informations toxicologiques, section 11

Éléments d'étiquettage

Étiquettage (RÉGULATION (EC) No 1272/2008)

PARTIE A

Pictogrammes de danger

Mot de signalisation : ATTENTION

PARTIE B

Pictogrammes de danger

Mot de signalisation : DANGER

Mention(s) de danger

PARTIE A

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

PARTIE B

H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de précaution

PARTIES A et B

P280	Porter des gants et vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P261	Ne pas respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Mention(s) d'intervention

PARTIE A

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P310	EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333+P313	EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE : Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P302+P352+P362+P364	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337+P313	SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE : Obtenir des soins médicaux.

PARTIE B

P304+P340+P310	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P310+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche NE PAS FAIRE VOMIR.
P303+P361+P353+P363+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352+P312+P362+P364	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la victime se sent mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313	EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE : obtenir des soins médicaux.
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Entreposage : Garder sous clé.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Autres dangers : Aucun connu.

3. Composition / information sur ingrédient(s)

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
PARTIE (A)		
Prod. de réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A	50 – 75	25085-99-8 25068-38-6
Oxirane 2,2'-[2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis(oxyméthylène)]bis-	5 – 10	17557-23-2
Silice amorphe sublimée	5 – 10	17557-23-2
Silice cristalline, quartz	1 – 5	14808-60-7
PARTIE (B)		
4-tert-butylphemol	30 – 50	98-54-4
Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3 triméthyle-	20 – 30	2855-13-2
2,2,4 (ou 2,4,4)-triméthylehexane-1,6-diamine (TMD)	5 – 15	25513-64-8
Alcool benzylique	5 – 10	100-53-6

La plage de concentration réelle est retenue en tant que secret commercial.

4. Mesures de premier secours

Description des premiers secours :

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur ou irritation, rougeur, et formation d'ampoules.
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitement(s) particulier(s) : Aucun en particulier.
Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction : Poudres chimiques sèches, CO_2, eau vaporisée (brouillard), mousse
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre du dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote composés halogénés.

Conseils pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures de rejet accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les premiers répondants

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consulter également les renseignements concernant les non-secouristes (ci-haut).

Précautions environnementales : Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les

fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Référence aux autres sections :

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir de l'information sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

7. Manipulation et entreposage

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution, homologué, fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale de travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière d'entreposage y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
PARTIE (B) Alcool benzylique	**WEEL** TWA: 10,0 ppm.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du

technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents environnementaux : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure (lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet est requis.

Peau : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Voies respiratoires : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autres : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	Pâte Pâte
Couleur :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	Jaune pâle Jaune pâle
Odeur :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	Aucune Similaire à l'ammoniac

Seuil d'odeur : N/D		
pH :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	7 N/D
Point de fusion :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	N/D N/D
Point d'ébullition :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	> 200°C (> 392°F) > 205°C (> 401°F)
Point de rupture :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	259°C (498,2°F) 96°C (203°F)
Taux d'évaporation :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	N/D N/D
Inflammabilité (solides, gas) : N/D		
Limites inférieure et supérieure d'explosion (inflammation) :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	N/D 1,3% - 13%
Tension de vapeur :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	< 0,01 Pa (à 20°C) N/D
Densité de vapeur :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	N/D N/D
Densité relative :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	N/D N/D
Solubilité : N/D		
Solubilité dans l'eau : N/D		
Coefficient de partage n-octanol/eau : N/D		
Température d'auto-inflammation :	**PARTIE (A)** **PARTIE (B)**	 Ne s'auto-enflamme pas.
Température de décomposition : N/D		
Viscosité: N/D		
Temps d'écoulement (ISO 2431): N/D		

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

Conditions à éviter : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, de chaleur et de flammes ainsi que les surfaces chaudes.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, alcalis forts, peroxydes et substances formants des radicaux.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote. Possibilité d'émission de vapeurs inflammables dans un feu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nom de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Dosage	Exposition
PARTIE (B)				
Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3 triméthyle- ----------	LD50 Oral	Rat	1 030 mg/kg	-
Alcool benzylique ----------	LD50 Oral	Rat	1 230 mg/kg	
	LD50 Inhalation	Rat	4 178 mg/m^3	

Informations sur les voies d'exposition probables : Nocif si ingéré. En contact avec la peau, provoque une irritation cutanée et peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation et ingestion. Voir la section 4 pour passer en revue les effets aigus potentiels sur la santé.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, irritation, larmoiement et/ou rougeur.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, irritation, rougeur et la formation d'ampoules.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère peut se produire lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë : Il n'existe aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique

Nom de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3 triméthyle- ----------	LC50 17,4 mg/L	Invertébrés aquatiques – Daphnia magna	N/D

Persistance et dégradabilité : Il n'existe aucune donnée disponible.

Bioaccumulation : Il n'existe aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Il n'existe aucune donnée disponible.

Résultats d'évaluation de PBT et de vPvB : Il n'existe aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Il n'existe aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

14. Information sur le transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	2735	2735	2735	2735
Nom d'expédition	Amines, Liquide, Corrosif, N.S.A (diamine d'isophorone)	Amines, Liquide, Corrosif, N.S.A (diamine d'isophorone)	Amines, Liquide, Corrosif, N.S.A (diamine d'isophorone)	Amines, Liquide, Corrosif, N.S.A (diamine d'isophorone)
Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Dangers environnementaux : Non

ADR: L'identification du polluant marin n'est pas requise pour le transport par voie terrestre.

IMDG: La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités <= 5L ou <= 5kg.

Exemption pour quantité limitée : 30 ml (emballage intérieur) ; 1 L (emballage extérieur).

Précautions spéciales pour les usagers : Aucune

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et du code de l'IBC : Non applicable

15. Informations réglementaires

Réglementations / législation particulière(s) à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

AMÉRIQUE DU NORD

Liste Intérieure Canadienne des Substance (LICS)

PARTIE (B) – Tous les ingrédients sont listés

TSCA (Toxic Substance Control Act, É.-U.)

PARTIE (B) – Tous les ingrédients sont listés

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ATE= *Acute Toxicity Estimate*
CLP= *Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]*
CNESST= Commission des Normes de l'Équité de la Santé et de la Sécurité au Travail
DMEL= *Derived Minimal Effect Level*
DNEL= *Derived No Effect Level*
ECHA= *European Chemicals Association*
EUH *statement= CLP-specific Hazard statement*
PBT= *Persistent, Bio-accumulative, and Toxic*
PNEC= *Predicted No Effect Concentration*
RRN= *REACH Registration Number*
vPvB= *Very Persistent and Very Bio-accumulative*

Avis au lecteur : Le fabricant déclare par la présente que les informations divulguées dans le présent document sont basées sur des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur la nature et le contenu de ces informations. Le fabricant reproduit intégralement toutes les informations qu'il détient sur le constituant du produit au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des documents contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Par cette fiche technique, le fabricant divulgue tous les dangers potentiels dont il a connaissance et qui pourraient être liés à l'utilisation ou à la manipulation du produit afin de permettre d'apporter les soins et l'utilisation appropriés au produit. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent et une notification est par la présente donnée à l'utilisateur. Par la présente, avis est donné qu'un préjudice peut en découler si ce qui précède n'est pas respecté. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels et/ou matériels, les pertes ou les blessures de quelque nature que ce soit, causés ou pouvant survenir à la suite d'une utilisation ou d'une manipulation erronée, inappropriée, négligente ou abusive du produit ou de ne pas avoir lu les informations contenues dans le présent document.